



Elections européennes : toutes les listes s'engagent pour une meilleure protection des victimes d'abus de position dominante

Publié le 19 avril 2019 à 16h38 par Isabelle Szczepanski



L'Internet français demande aux futurs parlementaires européens d'utiliser leur futur mandat pour modifier un mot dans les règles actuelles du droit de la concurrence, afin de protéger les entreprises européennes pendant les procédures pour abus de position dominante : toutes les listes répondent oui.

Ethic, l'organisation présidée par Sophie de Menthon qui se propose rien moins que de "*réconcilier les Français avec l'entreprise*", organisait ce

matin un petit déjeuner débat avec l'ensemble des partis ayant présenté des listes pour les prochaines européennes. Etaient notamment présentes les têtes de liste de Les Républicains (François-Xavier Bellamy) ; d'EELV (Yannick Jadot) ; du Rassemblement National (Marine Le Pen). Pour la République en Marche, c'est Marie-Pierre Vedrenne qui s'était déplacée, et Paul Larrourou pour la liste Place Publique-PS. Léonidas Kalogeropoulos, délégué Général de l'OIP leur a demandé s'ils pouvaient s'engager à protéger davantage les entreprises qui se plaignent d'un abus de position dominante pendant la procédure décisionnelle, par le biais d'un assouplissement des mesures conservatoires. Ce n'est pas la première fois, loin s'en faut, que l'OIP formule cette demande, qui, bien qu'elle plaise à la commissaire à la concurrence Margrethe Vestager, n'a jamais été adoptée.

Abus de position dominante

Le problème actuel est en effet que les procédures de décision dans des affaires d'abus de position dominante - qui sont de la compétence de la Commission s'il concernent le marché européen - sont très longues, pouvant trainer cinq, sept voire même dix ans tant la charge de la preuve est lourde. Or les sociétés plaignantes - qui sont souvent les concurrents des abuseurs supposés mais qui peuvent également être des prestataires dépendants des plateformes - ne peuvent obtenir de mesures conservatoires mettant fin à l'abus supposé dès le début de la procédure. Conséquence : beaucoup s'écroulent avant même la fin de la procédure, quand bien même l'abus de position dominante est reconnu. On l'a notamment vu avec les comparateurs de prix à l'occasion de l'affaire Google Shopping, à l'issue de laquelle les services de Margrethe Vestager avaient infligé une amende de 2,1 milliards d'euros à Google et lui avaient ordonné de cesser l'abus... pas moins de sept ans après les premières plaintes !

"*Nous sommes confrontés à la concurrence déloyale des GAFAs*", a estimé ce matin Léonidas Kalogeropoulos, poursuivant : "*Margrethe Vestager a infligé 9 milliards d'amende à Google mais les abus de position dominante ont décimé les entreprises européennes. Nous demandons aux candidats, une fois qu'ils seront au Parlement européen, de soutenir une modification des règles sur les mesures conservatoires pour protéger les sociétés européennes pendant les enquêtes.*" Aujourd'hui, le Règlement 1/2003 de 2002 relatif à la mise en œuvre des règles de concurrence prévoit que "*dans les cas d'urgence justifiés par le fait qu'un préjudice grave et irréparable risque d'être causé à la concurrence, la Commission, agissant d'office, peut, par voie de décision et sur la base d'un constat prima facie d'infraction, ordonner des mesures provisoires*". De fait, souligne Léonidas Kalogeropoulos, cette disposition n'a jamais été utilisée, car il est impossible de prouver l'irréparabilité totale d'un dommage. Il demande donc à ce que le règlement soit modifié pour y inscrire "grave et **immédiat**", au lieu de "grave et irréparable."

Mise à jour du droit de la concurrence

Tous les candidats présents ont répondu positivement à l'appel de l'OIP. Paul Larrourou a indiqué qu'il souhaitait

tous les candidats présents ont répondu positivement à l'appel de l'OIP. Paul Larrourou a indiqué qu'il souhaitait "rencontrer l'OIP pour parler de ce sujet, sur lequel nous devons travailler." Marine Le Pen est également d'accord avec l'OIP, mais a fait montre de son pessimisme habituel vis-à-vis de l'UE : "je suis pour tout ce qui contribue à lutter contre la concurrence déloyale mais l'UE montre qu'elle est pour la concurrence totale et pour le moins disant." Yannick Jadot est également d'accord avec la proposition de l'OIP, et a répondu aux arguments de Marine Le Pen qu'en matière législative européenne "ce sont souvent les États qui résistent et le Parlement européen qui est prêt à avancer plus vite. Sans l'Europe nous n'aurions pas eu les mesures fortes de Margrethe Vestager. Qui aurait cogné les géants du web à cette hauteur là ?" Marie-Pierre Vedrenne a également déclaré que sa liste "soutiendra cette modification" et - faisant référence à l'affaire Alstom-Siemens - appuiera également "une mise à jour du droit européen de la concurrence."



Share

Tweet



Rédigé par Isabelle Szczepanski

Angel investor. Journaliste. Belge parisienne.

Suivre @isabelleotto

[Consulter tous les articles de Isabelle Szczepanski →](#)



© 2008-2019 Electronlibre.info. Tous droits réservés.

chargement